

Que se passe-t-il avant que les indemnités ne commencent?

Nous
Sommes
Ici

Règlement approuvé par la Cour.

La période d'appel pour l'approbation du Règlement prend fin.

La procédure de demande d'indemnisation pour le Recours collectif pour les enfants retirés de leur foyer et pour les familles d'enfants retirés est soumise à la cour par les parties.

La procédure de demande d'indemnisation pour le Recours collectif pour les enfants retirés de leur foyer et pour les familles d'enfants retirés est approuvée par la Cour.

 Six mois

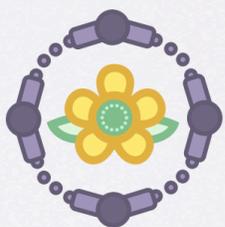
La procédure de demande d'indemnisation pour le Recours collectif pour les enfants retirés de leur foyer et pour les familles d'enfants retirés est ouverte.



Les indemnités pour le Recours collectif pour les enfants retirés de leur foyer commencent.



Les indemnités pour le Recours collectif pour les familles d'enfants retirés de leur foyer commencent.



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Il y a plusieurs procédures de demande d'indemnisation dans ce Règlement. La procédure de demande d'indemnisation pour chaque recours collectif sera approuvée et mise en oeuvre par phases.